

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°09-2022-117

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE	
- POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES	
09-2022-09-01-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE ANV (1 page)	Page 3
09-2022-09-01-00003 - DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU	
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET GESTION FISCALE (2 pages)	Page 5
09-2022-08-30-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE	
LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE (2 pages)	Page 8
09-2022-09-01-00004 - DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE	
POLE GESTION FISCALE (4 pages)	Page 11
09-2022-09-01-00002 - LISTE DES RESPONSABLE DE SERVICE DISPOSANT	
DE LA DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE	
GRACIEUX FISCAL (1 page)	Page 16

09-2022-09-01-00001

DELEGATION DE SIGNATURE ANV





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE 55 Cours Gabriel Fauré BP 30086 09007 Foix Cedex

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 410 de son annexe II et l'article 428 de son annexe III ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège;

Décide :

Article 1er – délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia TOUTAIN-UBERTOSI, Administratrice des Finances publiques adjointe

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 € ;

- Mme Esther GELLENONCOURT, Inspectrice principale des Finances publiques

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 € ;

- Mme Fabienne MARTINEZ, Inspectrice des Finances publiques

afin de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 €.

Article 2 - La présente décision prend effet le 1er septembre 2022 et annule celle du 1er septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Foix, le 1^{er} septembre 2022. Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL Administrateur général des Finances publiques

09-2022-09-01-00003

DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU POLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET GESTION FISCALE





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE 55 Cours Gabriel Fauré BP 30086 09007 Foix Cedex

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP);

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 1 9 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège ;

Décide:

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc COCCHIO, Administrateur des Finances publiques, adjoint au Directeur et responsable du pôle pilotage et ressources;
- Madame Sylvia TOUTAIN-UBERTOSI, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle gestion fiscale

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 1^{er} mars 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département .

À Foix, le 1^{er} septembre 2022

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL Administrateur général des Finances publiques

09-2022-08-30-00001

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE





Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège

Centre des Finances publiques de FOIX Rue Pierre Mendès-France

09007 FOIX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA Paierie Départementale de l'Ariège

Le comptable, responsable de la Paierie Départementale de l'Ariège

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à **Mme BAUDET Céline**, inspectrice, adjointe au comptable chargé de la **Paierie Départementale de l'Ariège**, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 60 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
FIL Anne Marie	Contrôleur Principal	48 mois et 5 000 €
RISSER Colleen	Agent administratif	48 mois et 5 000 €
GIAMI Jeannine	Agent administratif	48 mois et 5 000 €
MERCIER Emilie	Agent administratif	48 mois et 5 000 €
DUPRE Stéphanie	Contrôleur Principal	48 mois et 5 000 €
NEVES René	Contrôleur	48 mois et 5 000 €
MENASPA Aurélie	Agent administratif	48 mois et 5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège

A FOIX, le 30 août 2022 La comptable,

signé

Agnès SICRE PUJOL, Inspectrice Divisionnaire

09-2022-09-01-00004

DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE GESTION FISCALE





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE 55 Cours Gabriel Fauré BP 30086 09007 Foix Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP);

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 09 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur général des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1^{er} mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège;

Décide:

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Contrôle fiscal-Contentieux-Affaires juridiques :

Mme Esther GELLENONCOURT Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante de sa division.

Mme Noëlie BLAIN-DESCORMIERS, M. Jacques DE MARTIN DE VIVIES, Mme Claude RODELLA-CARILLO, Inspecteurs des Finances publiques reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante relatifs au fonctionnement de leur service.

2. Pour la Division Assiette et recouvrement-Missions foncières :

Mme Esther GELLENONCOURT, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante de la division.

Mme Fabienne MARTINEZ, Mme Karine SABLÉ-TEYCHENÉ et Mme Anne-Marie URBANIAK, inspectrices des finances publiques, M. Nicolas VOCEL, Inspecteurs des Finances publiques reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante relatifs au fonctionnement de leur service.

M. David GAMBILLON, Contrôleur des Finances publiques, reçoit semblable délégation à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de Mme Fabienne MARTINEZ, Mme Karine SABLÉ-TEYCHENÉ, Mme Anne-Marie URBANIAK Inspectrices des Finances publiques et M. Nicolas VOCEL, Inspecteur des Finances publiques, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement.

Article 2: La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et annule celle du 1^{er} septembre 2021.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département

À Foix, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL Administrateur général des Finances publiquesⁱ

09-2022-09-01-00002

LISTE DES RESPONSABLE DE SERVICE
DISPOSANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'ARIEGE
55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 Foix Cédex

Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Prénom Nom	Responsables des services		
Bruno ABELLA	Service des impôts des entreprises de l'Ariège		
Hélène MANGANARO	Service des impôts des particuliers de Foix		
Nathalie MARIE-JOSEPH	Service des impôts des particuliers de Saint-Girons		
Nicolas TIGNOL	Service des impôts des particuliers de Pamiers		
Thierry HUREAU	Service de publicité foncière et d'enregistrement de Foix		
Vincent DELAGE	Pôle Départemental de Contrôle		
Florence ALET	Pôle de recouvrement spécialisé		
Pascale COLIN	Service Départemental des Impôts Fonciers		

La présente délégation prend effet le 1er septembre 2022 et annule celle du 31 décembre 2021.

À Foix, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL Administrateur général des Finances publiques